

# Usufruit sur une location d'une maison à sa mére

### Par nicolaskastelyn, le 17/07/2008 à 18:59

Bonjour,

je me permets de vous ecrire car je me pose une question.

En effet je suis issue d'une famille de 3 enfants, et ma mére posséde une maison qu'elle loue. a l'issue du bail je vais recupérer cette maison que je vais louer à ma mére mais je souhaiterais que ma mére m'en laisse l'usufruit. Je voudrais savoir alors si une attestation sur l'honneur de sa part suffirait ou s'il il faut passer devant notaire et surtout si cela est possible.

en vous remerciant par avance agréer mes salutations

#### Par Visiteur, le 17/07/2008 à 23:29

#### Bonsoir,

L'usufruit qu'elle peut vous céder (c'est une donation qui peut être temporaire), doit faire l'objet fait l'objet d'un acte notarié.

Une précision pour bien comprendre...

Votre Mère est-elle veuve?

Si oui, cette maison était-elle dans la communauté ou une propriété personnelle de votre Mère ou issue de sa famille?

Très cordialement	

## Par nicolaskastelyn, le 19/07/2008 à 10:36

Ma mére est veuve mais cette maison est a elle enfin elle est moitie a sa mere et moitie a elle mais a déja racheter les part de tout ses freres et soeurs

merci